

Rapport du Commissaire Enquêteur

Dossier N° E22000012 / 97

ENQUETE PUBLIQUE

Concernant la demande d'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut

Arrêté SG/BCI du préfet de la GUADELOUPE en date du
02 février 2023

Enquête conduite du 06 mars au 05 avril 2023

Le Commissaire Enquêteur :

Philippe Bleuzé

SOMMAIRE

Document 1 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1/ Généralités

- 1.1/ Objet de l'enquête
- 1.2/ Cadre juridique
- 1.3/ Objet de la demande
- 1.4/ Composition du dossier présenté à l'enquête publique

2/ Déroulement de l'enquête

- 2.1/ Modalités de l'enquête publique
- 2.2/ Evénements préalables à l'ouverture de l'enquête
- 2.3/ Affichage et information du public
- 2.4/ Registre de l'enquête publique
- 2.5/ Déroulement de l'Enquête Publique
- 2.6/ Notification du Procès-Verbal

3/ Analyse des observations recueillies

- 3.1/ Relation comptable des observations
- 3.2/ Analyse synthétique des observations
- 3.3/ Avis du Conseil Municipal

4/ Correspondances avec le demandeur

- 4.1/ Questions et remarques émises par le Commissaire Enquêteur
- 4.2/ Réponses du demandeur

5/ Annexes

- Affichage de l'avis d'Enquête Publique
- Publications de l'avis d'Enquête Publique
- PV d'Enquête Publique transmise au porteur de projet

Document 2 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I/ Rappel

II/ Conclusions du Commissaire Enquêteur

1/ GENERALITES

1.1/ Objet de l'enquête

Une enquête publique a été ordonnée par arrêté [SG/BCI](#) par Monsieur le Préfet de la Guadeloupe en date du [2 février 2023](#).

Cette enquête fait suite à la demande d'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut, par la société « Guadeloupe Digital ».

1.2/ Cadre juridique

Cette opération est soumise à autorisation par référence aux articles R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement ainsi qu'aux articles L 2124-1 et R 2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

S'appliquent également les décrets 2011-18 et 2011-19 du 29 décembre 2011 relatif aux procédures administratives applicables aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Les deux communes de l'archipel des Saintes sont concernées par cette enquête publique : Terre de Bas et Terre de Haut.

1.3/ Objet de la demande

La société « Guadeloupe Digital » sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime situé sur le territoire des communes littorales de Terre de Bas et de Terre de Haut et sur le sol et le sous-sol des eaux territoriales de la Guadeloupe.

La présente concession consiste en la pose d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques entre Terre de Haut (Anse Crawen), sur la parcelle AI 3 et Terre de Bas (Anses des Mûriers) sur la parcelle AE 107, avec atterrage dans des chambres-plage.

Le câble sera enterré dans la zone des plages et posé sur le fond marin avec des coquilles en fonte (protection et lestage du câble).

Les travaux consistent à positionner le câble sur le fond sous-marin et à l'ancrer sur le fond (ancres à vis) dans les zones de forts courants et à réaliser une tranchée entre le milieu de plage et le rivage pour y positionner le câble de communication, le faire passer dans le premier bloc d'atterrage et de venir le connecter à la chambre-plage.

Le câble sous marin est de type fibres optiques à très haut débit d'environ 2050 mètres de long entre les deux îles et permettra d'assurer l'accès numérique à du haut débit pour les habitants de Terre-de-Bas.

Les impacts provisoires principaux du projet sont :

- Le flux d'engins de chantier et les contraintes générées sur la circulation lors de la réalisation des tranchées finales sur les plages pour faire passer le câble depuis la mer jusqu'aux chambres d'atterrage. Cet impact est de quelques jours.
Cette phase est susceptible de perturber la ponte des tortues marines et une procédure de suivi et d'évitement a donc été mise en œuvre.
- La présence d'une barge spécifique posant le câble au fond de la mer entre les deux îles. Cet impact est également de quelques jours avec principalement la mise en suspension provisoire des sédiments et l'impact très ponctuel sur les herbiers.

Il n'y a pas d'impact définitif sauf la présence des chambres d'atterrage représentant une surface très limitée.

1.4/ Composition du dossier présenté à l'enquête publique

Le dossier initial présenté à l'enquête publique comporte un seul document daté de juin 2022.

Il inclut les éléments suivants :

- Résumé non technique,
- Résumé des incidences du projet,
- Etude d'impact sur l'environnement.

Le dossier du pétitionnaire est accompagné de différents documents :

- Avis du service gestionnaire du domaine public maritime.
- Avis du délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer aux Antilles.
- Avis de la DEAL.
- Convention projetée pour l'utilisation du domaine public maritime.

Les avis émis par les différents services de l'Etat valident le principe de lancement de l'Enquête Publique.

Le dossier présenté en Enquête Publique apparaît donc comme conforme à la réglementation.

2/ DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1/ Modalités de l'enquête

Par arrêté préfectoral SG/BCI du **02 février 2023**, une enquête publique d'un mois (**du lundi 6 mars au mercredi 5 avril inclus**) a été prescrite sur le territoire des communes de Terre de Bas et de Terre de Haut.

Cet arrêté préfectoral fixe l'organisation de l'enquête.

Monsieur Philippe Bleuzé a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur le **02 janvier 2023** par le président du Tribunal Administratif de Basse Terre pour conduire cette enquête publique.

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public. Les jours et heures des permanences ont été fixés comme suit :

Mairie de Terre de Haut

- Lundi 06 mars 2023 de 9 h à 12 h
- Mercredi 05 avril 2023 de 9 h à 12 h

Mairie de Terre de Bas

- Lundi 13 mars 2023 de 9 h à 12 h
- Vendredi 31 mars 2023 de 9 h à 12 h

2.2/ Evènements préalables à l'ouverture de l'enquête

Le Commissaire Enquêteur a pris possession d'un exemplaire du dossier d'enquête suffisamment tôt avant le début de celle-ci afin de pouvoir prendre connaissance du projet dans de bonnes conditions.

Le Commissaire Enquêteur, après une première étude du dossier, a joint le responsable du projet pour s'assurer de la bonne prise en compte des conditions d'affichage préalables à l'enquête publique.

Le dossier était parfaitement clair et ne nécessitait pas de questions complémentaires.

2.3/ Affichage et information du public

Publicité par voie d'affichage

Le déroulement de l'enquête publique a été porté à la connaissance du public par l'affichage de l'avis d'enquête publique dans les deux mairies concernées, au niveau de l'accueil, ainsi que dans le voisinage des sites sur lesquels des travaux sont prévus.

Les lieux d'affichage ont été :

- Mairie de Terre de Haut
- Mairie de Terre de Bas,
- Chemin d'accès à la plage de Crawen,
- Plage de Crawen,
- Port de Terre de Bas.

Le commissaire Enquêteur :

- avant l'ouverture de l'enquête,
 - à l'issue de la seconde permanence,
 - à l'issue de la dernière permanence, le jour de clôture de l'enquête publique
- a vérifié le maintien en place de ces affichages.

Les affichages qui ont été mis en place dans les mairies et sur site étaient conformes à la réglementation.

Le 5 avril, à la clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur n'a pas pu récupérer le certificat d'affichage à la mairie de Terre de Haut. Celui-ci sera transmis en direct à la préfecture. Le certificat d'affichage à la mairie de Terre de Bas a été envoyé au commissaire enquêteur pour retransmission à la préfecture.

Publicité dans les journaux

L'insertion de l'avis d'Enquête Publique est parue plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, par les soins des services de la préfecture, dans les journaux « Nouvelle Semaine » et « Progrès Social ».

Une seconde parution dans ces mêmes journaux a été réalisée dans les huit jours suivant l'ouverture de l'enquête publique.

Il est ressorti des renseignements pris auprès des services du préfet ainsi que des services de la commune de Terre de Haut qu'un communiqué informant le public de l'ouverture de cette enquête a été diffusé à plusieurs reprises à la radio.

La population a donc pu avoir accès, sans restriction, à l'information de la tenue de l'enquête publique et à la consultation du dossier.

2.4/ Registre d'Enquête publique

La préfecture s'est chargée de transmettre le dossier aux mairies où devait se dérouler l'enquête publique.

Le dossier était consultable sur place, aux heures habituelles d'ouverture des mairies, par les personnes qui désiraient en prendre connaissance.

Les deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, envoyés préalablement au Commissaire Enquêteur, ont été mis à la disposition des intéressés pour y consigner leurs observations.

La gestion des registres le jour de l'ouverture de l'enquête a été effectuée grâce à l'aide d'un agent de la Mairie de Terre de Bas qui a assuré son transport en bateau depuis Terre de Haut jusqu'à la mairie de Terre de Bas.

2.5/ Déroulement de l'enquête publique

Le premier jour de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur s'est rendu à la mairie de Terre de Haut. Le dossier d'enquête publique lui a été remis. Le registre a été ouvert, côté et paraphé.

Concernant la commune de Terre de Bas, le registre, préalablement rempli par le commissaire enquêteur a été transféré à la mairie ce même jour et mis à la disposition du public.

Les permanences ont eu lieu comme prévu :

Mairie de Terre de Haut

- Lundi 06 mars 2023 de 9 h à 12 h
- Mercredi 05 avril 2023 de 9 h à 12 h

Mairie de Terre de Bas

- Lundi 13 mars 2023 de 9 h à 12 h
- Vendredi 31 mars 2023 de 9 h à 12 h

Le Commissaire Enquêteur n'a reçu aucune visite durant ses permanences.
Le public n'a par ailleurs, a priori, pas consulté le dossier hors des permanences.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'Enquête Publique.
Aucun Courrier n'a été déposé sur l'adresse mail mise à disposition du public.

Seuls les maires respectifs de Terre de Haut et Terre de Bas sont passés saluer le Commissaire Enquêteur lors d'une de ses permanences et indiquer leur avis favorable sur le projet.
La commune de Terre de Bas a formalisé cet avis favorable par une délibération jointe au registre d'enquête public.

2.6/ Notification du procès verbal

A l'issue de l'Enquête Publique, un PV a été adressé au porteur de projet.
Ce PV est annexé au présent rapport.

Aucun mémoire en retour n'a été demandé au pétitionnaire.

3/ ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

L'enquête publique s'est déroulée sans incident, avec une participation nulle du public.

3.1/ Relation comptable des observations

Aucune visite n'a eu lieu.
Aucune observation n'a été déposée sur le registre.

3.2/ Analyse synthétique des observations

Sans Objet.

3.3/ Avis des Conseil Municipaux des communes d'accueil du projet

Les communes concernées par une enquête publique ont la possibilité de s'exprimer sur le projet par l'intermédiaire d'une délibération de leur Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Terre de Bas a émis une délibération favorable au projet.

Le Conseil Municipal de Terre de Haut ne s'est pas exprimé sur le sujet dans le cadre de l'Enquête Publique.

4/ CORRESPONDANCES AVEC LE DEMANDEUR

4.1/ Questions et remarques émises par le Commissaire Enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, Un Compte rendu a été envoyé au pétitionnaire. Celui-ci indique l'absence de tout observation et exonère le pétitionnaire d'un mémoire en réponse.

Le document transmis par le Commissaire Enquêteur est donné en annexe.

4.2/ Réponses (résumées) du demandeur

Sans Objet

Tel est le rapport que nous avons dressé et clos,

A Gosier, le 30 avril 2023.

Philippe Bleuzé



Annexe 1

Affichage de l'avis d'Enquête Publique



Affichage dans les Mairies de Terre de Haut et de Terre de Bas



Affichage sur site à Terre de Haut (Anse Crawen)



Affichage sur site à Terre de Bas (Anse des Mûriers)

Annexe 2

Extrait des Parutions de l'avis d'Enquête Publique

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU « AJL »
 Objet social : Activités administratives, agent commerciaux et autres activités de soutien aux entreprises, services administratifs combinés de bureau.
 Siège social : Impasse Maryse Casimir section Caraque 9739 LES ABYMES
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre
 Capital : 50€
 Présidence : Madame LAMAILLE Joëliane, demeurant Impasse Maryse Casimir Section Caraque 97139 LES ABYMES.
 LPS3414-01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXI
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXXI
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXXII
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXXIII
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXXIV
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Janvier 2023, il a été constitué une SNC :
 Dénomination sociale : SYN DOM DMXXV
 Capital : 100 €
 Siège : 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
 Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
 Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.
 Gérance : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest – Immeuble MARQUISAT – ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT – RCS 823 748 017
 Pour avis, le Gérant
 LPS3414-07

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL Bureau de la Coordination Interministérielle

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande au titre de l'article L 2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques
 sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, dans le cadre de la pose d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques avec atterrage

dans des chambres-plage, situé sur le territoire des communes littorales de Terre de Haut et de Terre de Bas, présentée par la société « Guadeloupe DIGITAL ».
 Par arrêté SG/BCI du 2 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
 Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :
 - sur support papier, à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, et à la mairie de Terre-de-Bas. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.
 Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetespubliques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, avant le 5 avril 2023, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Terre de Haut les : les lundi 6 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H, à la mairie de Terre de Bas les : lundi 13 mars 2023 et vendredi 31 mars 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Terre de Haut, à la mairie de Terre de Bas, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Alain MORALES, Directeur général (téléphone : 0628097719) adresse électronique (alain.morales@xpfibre.com)

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général
 Signé Maurice TUBUL
 Première parution
 LPS3414-08

HOLDING SEBASTIEN RUBINI
EURL au capital de 1.000,00 €
en cours de constitution
Siège social : 22 lotissement Canne en Fleurs – Bois Rada 97115 SAINTE-ROSE
R.C.S. de POINTE-A-PITRE
en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 8 février 2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

- FORME JURIDIQUE
 Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
- DENOMINATION HOLDING SEBASTIEN RUBINI
- SIEGE SOCIAL 22 lotissement Canne en Fleurs – Bois Rada 97115 SAINTE-ROSE
- CAPITAL
 1.000,00 € divisé en

100 parts de 100,00 €
 • OBJET La société a pour objet :
 - la prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, y compris en matière immobilière
 - toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.”
 Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

• DUREE 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
 • EXERCICE
 01 janvier / 31 décembre
 1er exercice : à compter de l'immatriculation au 31 décembre 2023
 • GERANCE
 Monsieur Sebastien RUBINI
 Né le 6 février 1980 à PARIS (75013)
 De nationalité française
 Consultant
 PACSÉ avec Madame Sandy MICHELETTI
 Née le 5 septembre 1978
 Demeurant ensemble à SAINTE-ROSE (97115) 22 lotissement Canne en Fleurs – Bois Rada
 Durée illimitée
 • IMMATRICULATION
 Au R.C.S. de POINTE-A-PITRE
 Pour insertion
 Le Gérant
 LPS3414-09

GLOBAL HOME DESIGN
Société par Actions Simplée au capital de 4.000 €
Siège social : 24 bis, Lotissement D'Orville - 97122 BAIE-MAHAULT
RCS POINTE-A-PITRE 838 092 211

AVIS DE PUBLICATION

L'actionnaire unique par décision en date du 19 janvier 2023, a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 15, Impasse des Pylons - 97122 BAIE-MAHAULT
POUR AVIS
LE PRESIDENT
 LPS3414-10

SCI GIREMSI
Société Civile Immobilière
au capital d'origine de 4 000€
Siège social : 52 Lotissement Petit Acajou – Rue de la Documentation 97139 LES ABYMES
RCS et Siret en cours

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 17/02/2023, il a été créé une Société Civile Immobilière au capital de 4 000 €, dénommée SCI GIREMSI, son siège social est sis à 52 Lotissement Petit Acajou Rue de la Documentation 97139 LÈS ABYMES. La société sera immatriculée au Registre du commerce de POINTE A PITRE. Son objet social est : l'acquisition, la vente et la location de tous biens immobiliers.
 Pour avis, la gérance
 LPS3414-11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
 DÉNOMINATION SOCIALE :
 UPGRADE CONSULT SASU
 SIÈGE SOCIAL : 1, Route Mutuelle Mare Gaillard - 97190 LE GOSIER
 OBJET SOCIAL : Psychologie sociale et du travail-Ressources humaines-Santé et risques psychosociaux.
 DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés



PRÉFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande au titre de l'article L 2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, dans le cadre de la pose d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques avec atterrissage dans des chambres-plage, situé sur le territoire des communes littorales de Terre de Haut et de Terre de Bas, présentée par la société « Guadeloupe DIGITAL ».

Par arrêté SG/BCI du 2 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :
- sur support papier, à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, et à la mairie de Terre-de-Bas. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique :

enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr
Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, avant le 5 avril 2023, date de

clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Terre de Haut les : les lundi 6 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H, à la mairie de Terre de Bas les : lundi 13 mars 2023 et vendredi 31 mars 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Terre de Haut, à la mairie de Terre de Bas, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Alain MORALES, Directeur général (téléphone : 0628097719) adresse électronique (alain.morales@xpfibre.com)

*Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
Signé Maurice TUBUL
NS 611/04*



RÉGION

AVIS DE MARCHÉ

Département(s)
de publication : 971
Annonce No 23-18904

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe.

Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé Hôtel de Région 97100 Basse Terre
- tél. : 05-90-80-40-40

courriel :

dcp-region@regionguadeloupe.fr

adresse internet :

<http://www.regionguadeloupe.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur :

<http://www.eguadeloupe.com>.

Objet du marché : réalisation de diverses prestations d'études et d'accompagnement relatives à la mise en œuvre du régime d'octroi de mer par le Conseil régional de la Guadeloupe.

Lieu d'exécution : territoire de la Guadeloupe.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

Type de procédure : procédure adaptée. Mots descripteurs : Etude.

Références de l'avis initial : mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 04/01/2023 au 01/02/2023

Informations rectificatives :

Dans la rubrique « date limite de réception des offres » :

Au lieu de : "17 février 2023, à 12 heures", **lire** : "28 février 2023, à 12 heures".

Basse Terre le 08 Février 2023

Le président du conseil régional

Ary CHALUS

NS 611/05



PRÉFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

au titre des articles R 123-7 à R 123-23 du projet de Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) de la commune du GOSIER

Par arrêté SG/BCI du 13 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Madame Véronique SCHWARZ, chargée d'études dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie du Gosier, siège de l'enquête publique. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique :

enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale et courriel, au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale et courriel sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition, au

SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination
Interministérielle

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur la demande au titre de l'article L 2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, dans le cadre de la pose d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques avec atterrissage dans des chambres-plage, situé sur le territoire des communes littorales de Terre de Haut et de Terre de Bas, présentée par la société « Guadeloupe DIGITAL ».

Par arrêté SG/BCI du 2 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, et à la mairie de Terre-de-Bas. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, avant le 5 avril 2023, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Terre de Haut les : les lundi 6 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H, à la mairie de Terre de Bas les : lundi 13 mars 2023 et vendredi 31 mars 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Terre de Haut, à la mairie de Terre de Bas, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Alain MORALES, Directeur général (téléphone : 0628097719) adresse électronique (alain.morales@xpfibre.com)

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général
Signé Maurice TUBUL
Deuxième parution
LPS3417-01

SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination
Interministérielle

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Au titre des articles R 123-7 à R 123-23 du projet de Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) de la commune du GOSIER

Par arrêté SG/BCI du 13 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Madame Véronique SCHWARZ, chargée d'études dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie du Gosier, siège de l'enquête publique. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale et courriel, au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale et courriel sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition, au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie du Gosier, avant le 5 avril 2023, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie du Gosier les : les lundi 6 mars 2023, vendredi 17 mars 2023, vendredi 31 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie du Gosier, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet pourront être demandées à : madame Josia RICHARDSON, Unité plan de prévention des Risques Naturels à la DEAL (téléphone : 0590 99 43 29, adresse électronique : (josia.richardson@developpement-durable.gouv.fr)

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général
Signé Maurice TUBUL
Deuxième parution
LPS3417-02

STHR
Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
RCS TMC BASSE TERRE
810 109 280
Siège social : GOURBEYRE
(GUADELOUPE)
MARINA DE RIVIERE SENS
65 Galerie Indigo

AVIS DE MODIFICATION

La collectivité des associés décide d'agréer la cession de l'intégralité des titres détenus par M VILLANTI Stéphane à M. MONROUX Hervé en date du 5 janvier 2023.
La cession peut avoir lieu dès cette date.
LPS3417-03

DREAM JUNGLE
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Galerie Marchande
Desmarais 97100 BASSE-TERRE
897402889 RCS BASSE TERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 Janvier 2023, les associés de la société DREAM JUNGLE BT, Sarl au capital de 1 000 euros, dont le siège Social est situé 16 Galerie marchande Desmarais, immatriculée au R.C.S BASSE-TERRE sous le numéro 897 402 889, ont décidé :

- Le transfert du siège social au 16 rue Galerie Marchande DESMARAIS 97100 BASSE-TERRE et modifié l'article 4 des statuts ;
- Les associés ont approuvé le rachat de 50 parts sociales par M.

Fabien CHAPUS détenues comme suit :
- De 50 parts détenues par M. Johan AGHAZARIAN,
Et de modifier en conséquence la rédaction de l'article 13 des statuts ;

- De nommé Monsieur Fabien CHAPUS en qualité nouveau gérant de la société à compter du 06/01/2023 et de modifier l'article 17 des statuts ;

Pour avis
La gérance
LPS3417-04

APHRODITE
Société par Actions Simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 8 Galerie Marchande
Desmarais, 97100 BASSE-TERRE
909734089 RCS DE BASSE-TERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 Janvier 2023, les associés de la société APHRODITE, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège Social est situé 8 Galerie marchande Desmarais, immatriculée au R.C.S BASSE-TERRE sous le numéro 909 734 089, ont décidé :

- Le transfert du siège social au 8 rue Galerie Marchande DESMARAIS 97100 BASSE-TERRE et modifié l'article 4 des statuts ;

- Les associés ont approuvé le rachat de 45 parts sociales par M. Fabien CHAPUS détenues comme suit :
- De 45 parts détenues par M. Johan AGHAZARIAN,

Et de modifier en conséquence la rédaction de l'article 8 des statuts ;
Pour avis
Le président
LPS3417-05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/01/2023 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

DENOMINATION : SAS CHALA SIEGE SOCIAL : 344, Impasse Augustin FRESNEL – ZI de Jarry – BAIE MAHAULT -

OBJET (SOMMAIRE) : Prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de fusion, de société en participation ou de groupement, ou autrement...etc

DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 10.000 euros

Président : Mr Charles MORVANY, demeurant Route de Chazeau - Lieudit Tamarin – 97139 LES ABYMES (GPE)
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de POINTE A PITRE

Pour avis et mention
Le Président
LPS3417-06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

AMBIANCES CARAIBES

Forme : SASU

Capital de : 1000,00€

Siège social : Route des Prés Cassin – 97137 TERRE DE HAUT – LES SAINTES

Objet Vente de boissons chaudes et froides diverses sur place et à emporter.

- Vente de crèmes glacées
- Vente de snacking divers

- Vente d'accessoires en lien avec la marque et l'activité

- Organisation d'événement autour de l'activité

Durée : 99 ans
Présidente : Catherine CASSIN

Immatriculée au RCS de Basse-Terre
Pour Avis, le Gérant.
LPS3417-07

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte unique de décision extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés de la société LIBRE SERVICE DISCOUNT, Sarl au capital de 7 600 euros, dont le siège Social est situé au Bourg, Boulevard du Front de mer, 97125 BOUILLANTE, immatriculée au R.C.S BASSE-TERRE sous le numéro 537 963 167, ont décidé :

- Les associés ont approuvé le rachat de 35 parts sociales par M. GUILLIOD Didier détenues comme suit :

- De 25 parts détenues par M. GUILLOD Alain,

- De 10 parts détenues par Mme MORIS Ginette,

Et de modifier en conséquence la rédaction de l'article 7 des statuts ;

Pour avis
La gérance
LPS3417-08

AVIS DE MODIFICATIONS

Lors l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés de la société W.L.I.S.A.M.I.D.I, Sarl au capital de 15 244,90 euros, dont le siège Social est situé avenue du Père



Publiez vos annonces légales
au Progrès Social :
psocial971@gmail.com



COMITÉ DU TOURISME
DES ÎLES DE GUADELOUPE

N/RÉF: CTIG/MAPA-2023-01

AVIS RECTIFICATIF DE MARCHÉ

Section 1 : Référence de l'avis initial

Annonce N° 23-23664
Mis en ligne sur le site www.boamp.fr
du 18/02/2023 au 09/03/2023

Section 2 : Identificateur de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur: Comité du
Tourisme des Iles de Guadeloupe
Type de Numéro national d'identification:
FRWF

N° National d'identification:

83930898800014

Ville : Pointe à Pitre

Code Postal : 97166

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication: 971

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché: Fourniture, mise en
œuvre, hébergement et maintenance
d'un progiciel de gestion financière

* Descripteur principal : 48443000

Type de marché: Fournitures

Description succincte du marché : Logi-
ciel de gestion financière

Critères d'évaluation des projets: Voir le
règlement du marché

Mots descripteurs : Logiciel

Section 4 : Infos Rectifs

Renseignements relatifs aux rectifs du
marché et/ou des lots :

La date limite de remise des offres est
reportée au 23 MARS 2023 à 12 heures
locales.

*La Directrice Générale du CTIG
Naomi Petrine
NS 613/01*



CAF DE LA GUADELOUPE

AVIS D'APPEL PUBLIC

À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CAF DE LA
GUADELOUPE

Type de Numéro national d'identification
: SIRET

N° National d'identification :

31456082200194

Ville : Les abymes

Code Postal : 97139

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://meoss.achatpublic.com/sdm/en/t/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation :

22PA0002

Intégralité des documents sur le profil
d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communica-
tion non communément disponibles :
Non

Nom du contact : Pôle Marchés

Adresse mail du contact :

Caf971-marches@caf.fr

Numéro de téléphone du contact :

+59 0590905418

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée
ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité profession-
nelle - conditions / moyens de preuve :

L'identification du candidat ou du man-
dataire : nom ou dénomination et

adresse du siège social, adresse électro-
nique, numéros de téléphone et de té-
lécopie, numéro de SIRET

Capacité économique et financière -
conditions / moyens de preuve : Le chif-
fre d'affaires global réalisé au cours des

trois derniers exercices disponibles.

Capacités techniques et professionnelles
- conditions / moyens de preuve : La

liste des 3 références les plus significa-
tives, avec un descriptif des missions

réalisées ainsi que l'indication du coût
des travaux

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des
plis : 24 mars 2023 à 20 h 00

Présentation des offres par catalogue
électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

L'acheteur exige la présentation de va-
riantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'étanchéité

à Basse-Terre Code CPV principal

Descripteur principal : 45261420

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Tra-

vaux de reprise de l'étanchéité au centre
CAF de Basse-Terre

Mots descripteurs : Etanchéité ,

Lieu principal d'exécution du marché :

Centre de CAF de Basse-Terre Durée du

marché (en mois) : 6

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre : 25 000 euros

Et : 60 000 euros

La consultation comporte des tranches :

Non

La consultation prévoit une réservation

de tout ou partie du marché : Non Mar-
ché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Afin de pren-
dre connaissance des contraintes rela-
tives au lieu de réalisation des

prestations, les soumissionnaires doi-
vent procéder à une visite préalable.

Pour des modalités d'organisation, les
candidats sont invités à s'inscrire à

l'adresse suivante :

caf971-patrimoine@caf.fr

Autres informations complémentaires :

Critères de jugement des offres :

Valeur technique (pondération : 50%)

Coût (pondération : 40%)

Délai prévisionnel (pondération : 10%)

Date d'envoi du présent avis :

03/03/2023

NS 613/02



PRÉFECTURE

SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande au titre de l'article
L 2124-1 du code général de la pro-
priété des personnes publiques
sur la demande de concession d'utili-
sation du domaine public maritime en

dehors des ports, dans le cadre de la pose d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques avec atterrissage dans des chambres-plage, situé sur le territoire des communes littorales de Terre de Haut et de Terre de Bas, présentée par la société « Guadeloupe DIGITAL ».

Par arrêté SG/BCI du 2 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :
- sur support papier, à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, et à la mairie de Terre-de-Bas. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique :

enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr
Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Terre de Haut, siège de l'enquête publique, avant le 5 avril 2023, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Terre de Haut les : les lundi 6 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H, à la mairie de Terre de Bas les : lundi 13 mars 2023 et vendredi 31 mars 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Terre de Haut, à la mairie de Terre de Bas, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Alain MORALES, Directeur général (téléphone : 0628097719) adresse électronique

(alain.morales@xpfibre.com)

*Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
Signé Maurice TUBUL
NS 613/03*



PRÉFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

au titre des articles R 123-7 à R 123-23 du projet de Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) de la commune du GOSIER

Par arrêté SG/BCI du 13 février 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Madame Véronique SCHWARZ, chargée d'études dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie du Gosier, siège de l'enquête publique. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique :

enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr
Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale et courriel, au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale et courriel sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition, au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie du Gosier, avant le 5 avril 2023, date de clô-

ture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie du Gosier les : les lundi 6 mars 2023, vendredi 17 mars 2023, vendredi 31 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023, de 9H à 12H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie du Gosier, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Des informations sur le projet pourront être demandées à : madame Josia RICHARDSON, Unité plan de prévention des Risques Naturels à la DEAL (téléphone : 0590 99 43 29, adresse électronique : josia.richardson@developpement-durable.gouv.fr)

*Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général, Maurice TUBUL
NS 613/04*



MAIRIE DU GOSIER

AVIS RECTIFICATIF DU 01/03/23

MAIRIE DU GOSIER

M. Cédric CORNET - Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier

mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.villedugosier.fr>

Référence : 23T-DP-001

Objet : Travaux de construction d'un gymnase au Plateau Saint-Germain, Le Gosier

Remise des offres :

au lieu de : 17/03/23 à 12h00 au plus tard. soit le 17/03/23 à 17h00 heure de Paris au plus tard.

lire : 24/03/23 à 12h00 au plus tard. soit le 24/03/23 à 17h00 heure de Paris au plus tard.

IV.2.7 Modalités d'ouverture des offres :

au lieu de : Date: 17/03/2023 à 12h15
Lieu: LE GOSIER

lire : Date: 27/03/2023 à 08h00

Lieu: LE GOSIER

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info/ac-cueil.htm>

NS 613/05



Annexe 3

Procès-Verbal d'Enquête Publique envoyé au porteur de projet

Philippe Bleuzé
9 Résidence Millenium
Bas du Fort
97 190 Gosier

Jean Paul PORCON
SAS ITP NETWORKS
IMM ACTUALIS
44, Rue H.BECQUEREL
97122 BAIE MAHAULT

Gosier, le 07 avril 2023

Objet : Procès Verbal des observations faites par le public lors de l'Enquête Publique concernant L'installation d'un câble sous marin entre Terre de Haut et Terre de Bas

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques suite à la lecture du dossier ainsi que le Procès Verbal des observations faites par le public lors de l'Enquête Publique.

Aucune observation n'a été portée aux registres déposés dans les mairies de Terre de Haut et de Terre de Bas.

Compte tenu de l'absence de questions en suspend, il n'est pas nécessaire de fournir un mémoire en retour.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur

Jean Paul Porcon
SAS ITP Networks

Reçu le 07 Avril 2023.

